

# Professeur spécialisé en inclusion (H/F)

Ref : 2023-1284505

## Fonction publique

Fonction publique de l'État

## Employeur

Institut National des Jeunes Aveugles (INJA)

## Localisation

56 Boulevard des Invalides, 75007 Paris

**Domaine :** Enseignement et formation

**Date limite de candidature :** 15/09/2023

<b>Nature de l'emploi</b> Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels		<b>Expérience souhaitée</b> Non renseigné	
<b>Rémunération</b> <small>(fourchette indicative pour les contractuels)</small> Non renseigné	<b>Catégorie</b> Catégorie A (cadre)	<b>Management</b> Non renseigné	<b>Télétravail possible</b> Non renseigné

## Vos missions en quelques mots

Sous l'autorité du responsable :

Il conçoit, met en œuvre, évalue et régule la dimension pédagogique de l'aide apportée au jeune. Il a pour rôle d'accompagner le jeune en proposant un suivi pédagogique adapté :

- Aider aux apprentissages généraux (remédiation disciplinaire)
- Aider aux apprentissages spécifiques tels que l'utilisation d'une technique de compensation (éducation du toucher, geste graphique, code braille, dactylographie) ou d'un matériel spécialisé (bloc-note braille, machine Perkins, logiciel de revue d'écran et synthèse vocale, loupe, vidéo-agrandisseur ou logiciel d'agrandissement)
- Aider au choix des bons outils de travail (outils scripteurs, cahiers à réglures seyes agrandies,

tablette ou ordinateur portable). Aide méthodologique adaptée aux besoins spécifiques de l'élève (organisation de l'espace de travail, choix des supports)

- Soutenir la scolarisation (repandre un travail non terminé, combler des lacunes ou un éventuel retard dans les apprentissages, anticipation des notions difficiles)

Il veille au développement de la culture générale chez le jeune :

- Informer, conseiller, sensibiliser l'enseignant d'accueil sur le handicap visuel et ses conséquences sur les apprentissages. Conseiller sur les adaptations pédagogiques nécessaires et les aménagements possibles (tiers temps, secrétaire).

**Activités** : cette liste peut s'enrichir en fonction de l'expérience du professionnel et doit s'adapter à l'âge, aux besoins et à la personnalité du jeune :

- Observer le jeune en classe et évaluer régulièrement les compétences et les acquis

- Elaborer des objectifs dans le cadre du PIA du jeune et d'une progression des apprentissages scolaires adaptée

- Réalisation de bilans écrits

- Préparer des séances suivant les objectifs bien définis participant aux objectifs prioritaires nommés dans le PIA du jeune (contact, documentation, matériel, document, fiche de cours)

- Enseigner le braille intégral et abrégé au moment nécessaire

- Participer au préapprentissage et apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul en noir ou braille

- Développer l'appétence scolaire, la concentration, la mémoire, la déduction du jeune, éveiller sa curiosité

- Développer la pluri-sensorialité pour compenser une vision altérée et faciliter l'assimilation

- Développer l'autonomie du jeune la prise d'initiatives, l'esprit d'entraide, le respect du règlement et des personnes. - Participer au développement de la socialisation

- Permettre l'accessibilité des documents par une adaptation des supports, des outils, de l'environnement aux possibilités visuelles du jeune

- Transcription des textes en braille (intégral, abrégé, notations mathématiques).

- Conception et production de documents en relief : gaufrage, thermoformage

- Photocopies, renforcement des contrastes et agrandissements en fonction des possibilités visuelles.

- Ouvrir sur l'extérieur afin de concrétiser les apprentissages scolaires et élargissement des savoirs

## Profil recherché

L'enseignant spécialisé doit prendre en compte l'ensemble des besoins et des capacités du jeune La déficience visuelle et les troubles associés entraînent une diversification importante des pratiques et des approches. L'une des difficultés est notamment de prendre en compte les répercussions de handicaps ou troubles associés sur les acquisitions scolaires. Nombreux déplacements quotidiens sur les lieux de vie (domicile, établissements...) en utilisant les

transports en commun.

Port du matériel nécessaire à la gestion des séances.

La connaissance du braille intégral et abrégé (formation prévue) et des outils adaptés sont nécessaires à l'adaptation des supports et documents et à la communication écrite avec le jeune.

Une bonne connaissance de l'outil informatique simplifie la transcription des documents en braille et permet d'utiliser l'ordinateur en tant qu'outil pédagogique, diversifiant ainsi les approches.

### **Compétences requises :**

Savoirs (connaissances théoriques nécessaires) :

Connaitre les programmes de l'Education nationale.

Travailler à plusieurs niveaux, différencier sa pédagogie, diversifier les approches.

Réfléchir en termes de capacités et non d'incapacités.

Créer de nouveaux projets adaptés aux besoins du jeune

Être capable de travailler en équipe.

Maîtriser les outils techniques adaptés et l'informatique

Une expérience professionnelle dans le domaine de la déficience visuelle serait un atout

## **Niveau d'études minimum requis**

### **Niveau**

Niveau 6 Licence/diplômes équivalents

## **Éléments de candidature**

### **Documents à transmettre**

Pour postuler à cette offre, l'envoi du CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

### **Personne à contacter**

Emmanuel BLAS, responsable S3AS, tél 01 44 49 37 96, eblas@inja.fr

## **À propos de l'offre**

### **Conditions particulières d'exercice**

Temps incomplet (50%)

Diplôme requis par le statut des professeurs d'enseignement général des instituts nationaux de jeunes aveugles et jeunes sourds (décret n° 93-292 du 08 mars 1993) : licence.

Titulaire du CAPPEI ou du CAPA SH, option B, ou du CAEGADV ou Non titulaire s'engageant à se présenter au CAPPEI, avec modules TFV (troubles de la fonction visuelle) ou au CAEGADV  
Poste accessible aux professeurs de l'Education Nationale par voie de détachement

## **Statut du poste**

Vacant à partir du 01/09/2023

## **Métier de référence**

Enseignante / Enseignant

## **Qui sommes nous ?**

L'INJA est un établissement national à caractère médicosocial sous la tutelle du ministère des solidarités et de la santé, qui accueille et accompagne les enfants et adolescents présentant une déficience visuelle, de la naissance à la terminale.

L'institut leur propose une prise en charge globale : rééducation, acquisition de l'autonomie, formation et adaptation aux moyens spécifiques de compensation du handicap, l'acquisition de connaissances scolaires.

Il propose également une formation professionnelle (accord facture).

L'INJA accueille également les enfants de 0 à 6 ans qui sont suivis par le service d'aide aux familles.

L'INJA dispose d'un service de demi-pension et d'un internat.

L'offre de service de l'INJA vise à permettre aux jeunes d'acquérir les moyens de leur autonomie par la maîtrise des outils de compensation du handicap, le suivi médicosocial, l'acquisition de connaissances scolaires et une formation professionnelle (notamment formation d'accordeur de pianos) afin de réaliser leur intégration sociale et professionnelle.

### **Mission du service**

Le service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS) de l'INJA est un service d'éducation spéciale, pour enfants et adolescents déficients visuels qui assure un soutien à l'inclusion scolaire et à l'acquisition de l'autonomie, en liaison avec les familles. Le service intervient auprès des enfants et adolescents suivant une scolarité à l'école primaire, au collège, au lycée (voies générale, technologique et professionnelle et filières post-bac), inscrits, dans les établissements publics, privés sous contrat et privés hors contrat, de l'académie de Paris.